



### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	<b>Membre notifiant:</b> <u>JAPON</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Ministry of Health, Labour and Welfare - MHLW</i> (Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale) <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b>
3.	<b>Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
4.	<b>Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Ustensiles, contenants et emballages pour aliments
5.	<b>Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Revision of Specifications and Standards for Food, Food Additives, etc.</i> (Révision des spécifications et des normes concernant les aliments, les additifs alimentaires, etc.), 2 pages, en anglais
6.	<b>Teneur:</b> Établissement de spécifications et de normes pour les ustensiles, les contenants et les emballages en résines synthétiques dont le principal composant est le poly(naphtalate d'éthylène). Aux fins d'une plus grande transparence, cette révision fait aussi l'objet d'une notification au titre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).
7.	<b>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Prévention du risque et amélioration de la santé publique au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire
8.	<b>Documents pertinents:</b> <i>The Food Sanitation Act</i> (Loi sur l'hygiène alimentaire), disponible en anglais. Une fois adoptée, cette modification sera publiée au Journal officiel Kampo (disponible en japonais).
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> Dès que possible après la date limite pour la présentation des observations <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> Les normes proposées entreront en vigueur après un délai de grâce déterminé.
10.	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 60 jours à compter de la date de distribution de la notification

- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

*Japan Enquiry Point* (Point d'information du Japon)

*International Trade Division* (Division du commerce international)

*Economic Affairs Bureau* (Bureau des affaires économiques)

*Ministry of Foreign Affairs* (Ministère des affaires étrangères)

Fax: (+81 3) 5501 8343

Courrier électronique: [enquiry@mofa.go.jp](mailto:enquiry@mofa.go.jp)

[https://members.wto.org/crnattachments/2016/TBT/JPN/16\\_0456\\_00\\_e.pdf](https://members.wto.org/crnattachments/2016/TBT/JPN/16_0456_00_e.pdf)